AUX CITOYENS

MEMBRES

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Citoyens Représentans,

Nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de colonisation de l'Algérie.

Ce projet repose sur un vaste système d'association, réalisable par le pays entier, exclusif de toute spéculation privée, et dont l'action se lierait à celle du Gouvernement. Il a pour point de départ l'adoption de principes politiques et civils, d'où nous pensons que dépend tout l'avenir de l'Algérie, et, par la combinaison du travail, de l'assistance et du crédit, unis entre eux d'après des règles simples et fécondés l'un par l'autre, sans dépenses considérables, toujours renouvelées, sans pénibles tentatives, loin des vaines théories, aboutit avec certitude, après quelques années écoulées, au peuplement et à la fertilisation d'un pays aujourd'hui improductif, à l'allégement

des charges de l'Etat, dont il remplace les sacrifices par des revenus, à la propriété enfin et à la richesse.

Inspiré par l'amour du bien public et par un ardent désir de contribuer au salut colonial des possessions françaises en Afrique, ce projet, tout national, et qui implique, en réalité, la constitution d'une société nouvelle, est, de même que dans la pensée qui l'a dicté, moral et patriotique dans les résultats qu'il tend à produire. Sa base est le travail ou la culture : son principe est l'intérêt légitime de tous les colons sagement excité; son moyen est la rémunération des efforts, et la fructification du capital par l'aisance et par des bénéfices invariablement et équitablement répartis; son but est la prospérité de la France et de l'Algérie dans un prochain avenir.

Nous avons écrit ce projet avec la conscience du bien que nous pouvions faire, et dans l'intime conviction que notre système était le seul qui pût résoudre le grand problème de la colonisation algérienne; car nous l'avons mûri et préparé en Algérie même, ayant en quelque sorte sous les yeux ses besoins, ses ressources, ses souffrances, nous instruisant par l'exemple de tant d'inutiles essais, et demandant à son sol, à son climat, à sa position géographique, aux lois naturelles qui la régissent comme aux nécessités politiques auxquelles il lui faut aujourd'hui obéir, des enseignemens sur ce qu'il convient de faire pour l'élever au rang de *nation* et de *colonie*. Nous avons reconnu que, hors des voeis gouvernementales que nous avons tracées rapidement dans les premières pages de notre exposé, il n'était possible de rien fonder en Afrique de durable ni de productif, et, cette vérité établie comme base indispensable, nous



nous sommes persuadé que, la foi du pays dans l'avenir de sa conquête étant dès lors certaine, une institution qui embrasserait tous les intérêts, depuis ceux du plus pauvre jusqu'à ceux du plus riche, et qui serait organisée selon la liberté, la moralité et la justice, devrait réunir toutes les sympathies parce qu'elle satisferait à tous les vœux. Il vous appartient, citoyens représentans, d'examiner et de décider si nous avons sagement pensé, et si les moyens d'exécution dont nous vous soumettons l'ensemble réalisent tout ce que nous nous sommes proposé. Quoi qu'il en soit, nous applaudirons sincèrement, avec tous les bons citoyens, aux mesures que vous croirez devoir prendre pour ouvrir aux destinées de l'Algérie une ère nouvelle, que ces mesures émanent du projet que nous vous présentons ou qu'elles soient étrangères à ce projet; car nous savons que l'intérêt du pays vous inspirera, et, si nous regardons aujourd'hui comme incontestable la supériorité des principes et des combinaisons que nous cherchons à faire prévaloir, nous reconnaîtrons avec bonheur que nous nous étions abusés, le jour où vous serez parvenus, par l'adoption d'un autre système, à donner à l'Algérie et à la France la prospérité que nous avions nous-mêmes si vivement à cœur de leur assurer.

E. DE SOLMS. E. DE BASSANO.

Paris, le 12 septembre 1848.

Paris. — Imprimerie PROUX et Ce, rue Neuve-des-Bons-Enfans, 3.